



Modification d'un cahier des charges d'un lotissement

Par **Bellando Jean**, le **14/10/2010** à **00:58**

Bonjour,

Dans un lotissement de 1957 les regles d'urbanisme imposé par le cahier des charges ont été remplacer par le reglement du POS en 1988 .

Il n'en reste pas moins que les regles initiales inscrites dans le cahier des charges sont encore en vigueur entre les coloties .

Comment devons nous proceder pour modifier ce cahier des charges . Nous n'avons jamais eu d' assemblée générale .

Par **elydaric**, le **17/10/2010** à **12:09**

Le cahier des charges lui même doit préciser les modalités pour le modifier. Lisez le donc en détail.